



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2017  
Reçu en préfecture le 17/11/2017  
Affiché le 17 NOV. 2017  
ID : 056-215601626-20171115-DB20171101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 15 novembre 2017

**AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES FORMALISEES- CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL**

**Etaient présents** : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Katherine GIANNI à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Jean- Guillaume GOURLAIN.

**Absente excusée** : Yolande ALLANIC

**Secrétaire de séance** : Antoine GOYER

**Présents : 30**  
**Pouvoirs : 2**  
**Absente : 1**

**n° 01**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES FORMALISEES- CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL**

Rapporteur : Jean-Luc Madec

Vu la loi 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, son article 25, l'alinéa 2 obligeant à la mise en concurrence des contrats de fourniture d'énergie excédant 200 MWh annuels à compter du 31/12/2014, ainsi que l'alinéa 3 obligeant à la mise en concurrence des contrats de fourniture d'énergie excédant 30 MWh annuels à compter du 31/12/2015

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 novembre 2014 constituant le groupement de commande de la commune et du CCAS pour l'achat en commun de gaz naturel,

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » du 6 novembre 2017,

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de valider la passation d'un contrat de fourniture et acheminement de gaz naturel

**CONSIDÉRANT** les volumes de fournitures des 4 principaux établissements de la commune (OCEANIS, Groupe scolaire Lomener-Kerroch) et du CCAS (Foyer de personnes âgées) qui, supérieurs à 200 MWh annuels, impliquent une mise en concurrence des contrats de fourniture à échéance du 31 décembre 2017,

**CONSIDÉRANT** les besoins de fourniture de gaz naturel de 25 points de consommation de gaz naturel recensés au présent dossier de consultation pour un nouveau contrat de fourniture de gaz naturel

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remise en concurrence périodique des contrats de fourniture, et l'opportunité de rechercher les meilleures conditions économiques, à travers un contrat de fourniture,

**CONSIDÉRANT** que les offres de fournitures en groupement avec d'autres collectivités à l'échelle de l'agglomération ou du département, ne seront pas encore accessibles à l'échéance de début 2018

La présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à l'article 26 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Cette consultation, pour un accord cadre de fourniture de gaz naturel en groupement de la commune avec le CCAS, a été lancée le 18 octobre 2017, à échéance de dépôt des offres du 21 novembre 2017 initialement.

Les fournitures font l'objet d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, les fournitures faisant l'objet du marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Montant minimum : 200 000 euros hors TVA
- Montant maximum : 800 000 euros hors TVA

Le marché est conclu pour une période de 2 ans, à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2018 à 24 heures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises publié sur la plateforme dématérialisée le 18 octobre 2017, avec publicité auprès du BOAMP et du JOUE, à échéance de dépôt des offres au 21 novembre 2017. Ce dossier reste disponible auprès du service commande publique (pôle aménagement patrimoine, Boulevard Mitterrand);
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la commission d'appel d'offres.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 3 ABSTENTIONS (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique DAUGES)**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Ronan LOAS  
Maire